

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Ratification du déplacement de la délégation officielle à Erevan (Arménie)  
du 27 au 31 mai 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé de :

- ratifier les moyens, actions et résultats mis en œuvre et réalisés au cours de ce déplacement,
- ratifier la convention d'accord de coopération entre le Musée-Institut du génocide des arméniens, de la Fondation du Camp des Milles et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- ratifier la convention culturelle et éducative favorisant la francophonie entre la Fondation Aznavour, le Château de la Buzine et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- valider les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de ce déplacement, pour un montant de : 100 842 €

Cette dépense sera imputée aux chapitre 65 et 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**